

# Gens du voyage

**ÉQUIPEMENTS** ■ Les communes de Meung-sur-Loire, Nevoy et Saint-Cyr-en-Val désignées pour l'accueil

## Trois aires de grands passages validées

Un arrêté préfectoral du 4 mai, validé entre l'État et le conseil départemental, officialise les trois communes qui accueilleront des aires de grands passages pour les gens du voyage.

Cédric Gourin  
cedric.gourin@centrefrance.com

L'arrêté date du 4 mai, jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Pour autant, en dehors des acteurs concernés, ce n'est qu'hier que la préfecture a communiqué sur ce dossier sensible. Le jour de la manifestation à Nevoy, une commune mobilisée contre ce projet (*lire ci-dessous*).

**Trois communes.** L'arrêté détermine les emplacements des futurs terrains, à aménager d'ici deux ans : à Meung-sur-Loire, à Saint-Cyr-en-Val et à Nevoy. Selon nos informations, un site au sud de la Loire est envisagé à Meung-sur-Loire ; un autre, à mi-chemin de La Ferté-Saint-Aubin, près de la RD 2020, est mentionné depuis longtemps à Saint-Cyr-en-Val ; et, à Nevoy, l'aire serait située sur une partie du terrain propriété de Vie et Lumière, l'organisateur des rassemblements tziganes.

**Pourquoi cette décision maintenant ?** Depuis la validation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage



**EMPLACEMENTS.** Les sites de grands passages, comme ici dans l'Allier, sont plus sommairement aménagés que les aires permanentes d'accueil des gens du voyage. PHOTO SÉVERINE TREMODEUX

du Loiret, en 2013, la désignation des trois emplacements a pour le moins tardé. Au point que « l'État et le conseil départemental ont été enjointés, par une décision de la cour administrative d'appel de Nantes du 13 février 2017, à

compléter le schéma », rappelle la préfecture. S'en est suivi un travail de concertation (*lire par ailleurs*).

**Qui a validé le schéma ?** La commission consultative départementale des gens du voyage, à l'unanimité, le 4 avril dernier, et le conseil départemental qui

a « délibéré favorablement » en commission permanente le 27 avril.

**Quel est l'intérêt d'une telle décision ?** Elle « répond à l'obligation de se mettre en conformité avec la loi, et permettra d'apporter une réponse d'intérêt gé-

néral à une problématique qui se pose tous les ans avec acuité dans le département », indique la préfecture.

**Qui va aménager chaque site ?** Depuis janvier 2017, cette compétence revient aux intercommunalités.

Concrètement, à Meung-sur-Loire, la maîtrise d'œuvre sera assurée par la communauté de communes des Terres du Val de Loire ; à Saint-Cyr-en-Val, par Orléans Métropole, et, à Nevoy, par la communauté des communes giennaises.

**Des espaces prévus pour des séjours de courte durée**

**Au fait, c'est quoi une aire de grands passages ?** Ces espaces, réservés aux gens du voyage pour des séjours de courte durée, sont prévus pour accueillir 200 emplacements de caravanes sur des emprises de 4 hectares.

Chaque aire est équipée d'une « alimentation permanente en eau potable » et d'un « dispositif de collecte du contenu des déchets ». Quant à l'alimentation électrique, si elle « n'est réglementairement pas obligatoire, cet aménagement reste néanmoins possible ».

■ À SAVOIR

**RECOURS** ■ Dans un délai de deux mois

Il est possible de contester, dans les deux mois, l'arrêté modifiant le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage : par un recours gracieux adressé au préfet, par un recours hiérarchique aux ministres concernés, par un recours administratif au président du conseil départemental. Dans ces trois cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite, au terme d'un délai de deux mois. Un recours contentieux peut aussi être effectué en saisissant le tribunal administratif d'Orléans. ■

**FINANCES** ■ L'aide du Département

Les intercommunalités devront acheter les terrains et les équiper : stabilisation du sol, eau, système de barrièrage (car les terrains ne seront pas ouverts en permanence), électricité (même si ce dernier ne sera pas une obligation).

« Il y aura des frais, pas encore établis », pointe Marc Gaudet, président du Loiret. Qui promet une aide financière du Département : « La solidarité veut qu'on aide les communautés de communes qui accueillent ces aires, dont tout le monde bénéficiera ».

Par ailleurs, indique-t-il, le préfet se serait engagé « à utiliser une part de la Dotation d'équipement des territoires ruraux ». ■

## « Nous ne sommes pas hostiles mais... »

À Nevoy, tout particulièrement, la décision d'implanter une aire de grand passage ne passe pas.

**1 À Nevoy.** « Nous ne sommes pas hostiles aux gens du voyage, mais cela fait plus de 30 ans que Nevoy est la commune dans le Loiret qui fait le plus. Chaque année, au printemps, ce sont entre 4.000 et 7.500 caravanes qui participent au pèlerinage, soit de 20.000 à 35.000 personnes », rappelle le maire, Michel Beeuwsaert, qui demande au président de la communauté des communes giennaises, Christian Bouleau, de ne pas signer la convention avec l'État et l'association évangélique Vie et lumière.

Cette démarche est soutenue par trois parlementaires du Loiret : les sénateurs Jean-Pierre Sueur (PS) et Jean-Noël Cardoux (LR), et le député Claude de Ganay (LR), qui estime qu'il faut écouter la parole des personnes les plus



**MOBILISATION.** Les habitants de Nevoy ont manifesté, hier, contre le projet d'aire.

concernées, en l'occurrence les élus et les habitants de Nevoy. Michel Beeuwsaert se dit aujourd'hui prêt à aller en justice pour protester contre cette décision.

**2 À Meung-sur-Loire.** « Je ne saute pas de joie mais il y a un principe de réalité, explique le maire Pauline Martin (DVD).

Chaque année, nous accueillons, malgré nous, jusqu'à 100 ou 150 caravanes, tous les jours. Nous espérons que cette aire de grand passage va nous permettre de réguler cette présence quitte à avoir recours à des mesures coercitives en cas d'occupation sauvage, ce qui n'était pas possible tant que le

département ne remplissait pas ses obligations. Pour autant, ce n'est pas une aire qui sera ouverte 12 mois sur 12. Il faut maintenant qu'on trouve un règlement commun pour les trois aires afin d'instaurer un roulement. Il faudra pour cela qu'elles soient équipées de la même façon, avec une maîtrise d'ouvrage commune.

À Meung, le terrain n'a pas encore été identifié. Il faut trouver quatre hectares qui répondent aux besoins, tout en respectant la vie des habitants. L'État comme le département ont promis une dotation pour que les communautés de communes, qui doivent supporter cette charge, ne soient pas pénalisées ».

**3 À Saint-Cyr-en-Val.** Sollicité à plusieurs reprises hier, le maire de Saint-Cyr-en-Val, Christian Braux, n'a pas pu être joint. ■

Propos recueillis par Pascale Auditeau et Alexandre Charrier.

## « Il y a eu une concertation large et réelle »

**Taline Aprikian, directrice de cabinet du préfet, et Marc Gaudet, président du Département, parlent d'une même voix.**

S'ils comprennent « la position inconfortable de la municipalité nouvelle », ils assurent qu'il y a eu « une concertation large et réelle », selon Taline Aprikian. « Ce n'est pas une réflexion qui est tombée du ciel, ajoute Marc Gaudet. Nous avons eu quatre réunions sur le sujet », auxquelles ont participé les maires des communes et les présidents des intercommunalités concernées. « Les élus de ces trois communes ont parfois accepté ces aires de grand passage du bout des lèvres, mais ont su faire preuve de responsabilité », insiste-t-il.

À Nevoy notamment, tous deux estiment que la création d'une aire de grand passage serait bénéfique, puisqu'elle permettrait d'éviter que les gens du voyage s'installent sur des terrains ne leur appar-

tenant pas, en amont du rassemblement évangélique tzigane Vie et lumière, qui se déroule chaque printemps. « L'objectif est de répondre à un besoin et de mettre un frein aux installations illégales qui ont lieu des semaines, voire des mois avant Vie et lumière », indique Taline Aprikian. Les élus du Giennois réfractaires préféreraient que l'aire de grand passage soit créée dans le Montargois.

La directrice de cabinet et le président du conseil départemental précisent que Christian Bouleau, le président de la communauté des communes giennaises, gestionnaire, aura la main sur l'ouverture et la fermeture de l'aire, qui ne sera donc pas accessible toute l'année. En contrepartie, la préfecture devrait faire son possible pour qu'il n'y ait plus de rassemblement évangélique à Nevoy durant l'été, comme cela a été le cas en 2011 et 2013. ■

Anne-Laure Le Jan.